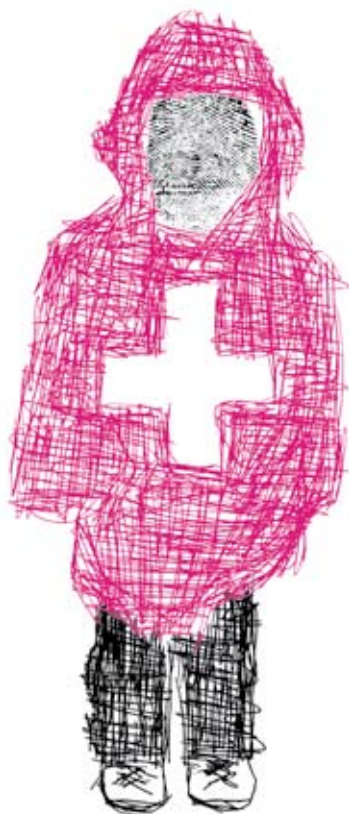


Fête pour la remise du manifeste

2 juin 2010, 13.30–14.30, Waisenhausplatz, Berne



Sans papiers,
Sans visage,
mais une identité!

Image: Michael Allocca

« **Aucun enfant n'est illégal.** » encourage les Conseillères et Conseillers aux États à approuver les motions de Luc Barthassat (08.3616) et Antonio Hodgers (09.4236).

Les motions chargent le Conseil fédéral d'appliquer la Convention sur les droits de l'enfant également aux enfants et aux jeunes sans statut légal, et de leur permettre d'accéder à l'apprentissage.

Manifeste

Nous, soussignées et soussignés, nous déclarons solidaires du destin des milliers d'enfants qui grandissent dans notre pays dans des conditions inacceptables. Il s'agit des enfants de « sans-papiers »: enfants de travailleuses et travailleurs immigrés sans permis de séjour, enfants de requérants d'asile déboutés, enfants de ressortissantes et ressortissants européens à qui le regroupement familial a été refusé. Ces enfants ont passé la majeure partie de leur vie en Suisse. Ils y sont parfois même nés. La Suisse est donc leur pays. Toutefois, sans permis, un certain nombre de droits fondamentaux, qui s'appliquent en théorie à tous les mineurs, leur sont refusés.

Nous, soussignées et soussignés, déclarons avec force que:

- **Il n'est pas admissible que des jeunes ayant trouvé une place d'apprentissage ne puissent suivre leur formation de CFC parce qu'ils ne sont pas au bénéfice d'une autorisation de séjour.**
- **Il n'est pas admissible que des jeunes de 15 ans puissent passer jusqu'à une année en prison dans le cadre des mesures de contrainte.**
- **Il n'est pas admissible que des enfants doivent avoir peur de la police.**
- **Il n'est pas admissible que des enfants ne s'autorisent jamais à inviter des camarades à la maison parce que leur adresse doit rester secrète.**
- **Il n'est pas admissible que des jeunes en Suisse soient exclus de toute vie sociale et culturelle.**
- **Il n'est pas admissible que des enfants malades soient conduits chez le médecin uniquement en cas d'extrême urgence tant la peur d'être découvert est grande.**
- **Il n'est pas admissible que notre politique migratoire discrimine les jeunes et les enfants.**

Nous rappelons que la Constitution suisse garantit l'égalité en droits à toutes les personnes, indépendamment de leur statut. Nous tenons à souligner que ce principe de non-discrimination de base doit trouver encore plus d'attention concernant les enfants. Un enfant n'a pas seulement le droit à une égalité de traitement mais il doit recevoir une protection spéciale compte tenu de sa vulnérabilité. Voici plus de 10 ans que la Suisse a ratifiée la Convention relative aux droits de l'enfant. Le respect de cette dernière rentre pourtant rarement dans les considérations et les pratiques de l'administration, notamment lors de décisions de renvoi ou de non-renouvellement du séjour en Suisse. Cette pratique doit changer.

Il est insoutenable que, dans un Etat de droit comme la Suisse, des enfants soient maintenus dans l'illégalité et qu'ils soient désignés et traités comme des criminels. Ceci, uniquement parce que la question de leur permis n'a pas été réglée.

Afin d'améliorer leur situation et celle de leur famille, les soussignées et soussignés demandent:

- ▶ **La reconnaissance du droit à la formation depuis le niveau pré-scolaire et jusqu'à la fin du niveau post-obligatoire en école ou en apprentissage**
- ▶ **La fin de la détention des mineurs dans le cadre des mesures de contrainte**
- ▶ **Une régularisation facilitée des enfants et de leur famille**
- ▶ **Le respect de la Convention relative aux droits de l'enfant par les services administratifs suisses à l'égard des enfants sans permis**

Nous, soussignées et soussignés, nous déclarons solidaires de tous les enfants et les jeunes concernés. Nous sommes conscients de nos responsabilités envers les autres humains et en particulier les mineurs. C'est pourquoi nous nous engageons pour qu'aucun enfant ou jeune ne soit discriminé et n'abandonnons pas l'espoir de donner des perspectives d'avenir à celles et ceux qui ne sont pas au bénéfice d'un permis de séjour.

Le manifeste a été signé par plus de 10 000 personnes et 81 organisations collectivement.

Fête pour la remise du manifeste: 2 juin 2010 13.30–14.30, Waisenhausplatz, Berne

Venez nombreux – montrons ensemble que le sort des 10 000 enfants et adolescents sans statut légal ne nous est pas indifférent.

Programme:

Nous fêtons la remise du manifeste le 2 juin dès 13 h 30 avec:

- De la musique
- Un sketch de et avec des enfants, qui symboliquement vont « sortir de l'ombre » au nom des 10 000 enfants sans-papiers vivant en Suisse

Des interventions de:

- Lucia Gonzales, jeune anciennement sans-papiers
- Le Conseiller national Peter Malama (PRD)
- Le Conseiller national Christian van Singer (Verts)
- Des représentants du parlement des enfants, Berne: Gjem Zekaj (Président), Jan-Erik Anliker, Nour El-Ajou

Dès 14 h 30:

Remise du Manifeste: Une délégation de **Aucun enfant n'est illégal.** se rend au Palais fédéral, où le manifeste muni de plus de 10 000 signatures sera remis à 15 h aux départements d'Eveline Widmer-Schlumpf (migration) et Doris Leuthard (formation professionnelle).

Exposition: Tous les autres sont invités à visiter ensemble l'exposition itinérante « Aucun enfant n'est illégal. » à la Heiliggeistkirche, et à y passer la fin de l'après-midi, entre art, apéro, et discours.

Association pour les droits des enfants sans statut légal
Rebgasse 1, 4058 Basel, +41 (0)61 681 96 30
enfants@sans-papiers.ch, www.aucunenfantnestillegal.ch
CCP 60-132664-2

